

Les hélicoptères du Kazakhstan, l'affaire d'État qui inquiète Sarkozy

► La justice enquête sur d'éventuelles rétrocommissions lors de contrats signés en 2010



Le président kazakh Nazarbaïev et Nicolas Sarkozy, lors d'une visite officielle, à Astana, le 6 octobre 2009.

La justice française enquête, depuis les printemps 2012, sur une affaire d'État, susceptible d'impliquer le pouvoir sarkozyste. Dans la plus grande discrétion, deux juges d'instruction parisiens, saisis de faits de « blanchiment en bande organisée », « corruption d'agents publics étrangers », « complicité et recel » de ces délits, explorent les

dessous de contrats signés en 2010 entre la France et le Kazakhstan, pour près de 2 milliards d'euros. Ces marchés, comprenant la fabrication de 45 hélicoptères par Eurocopter, sont susceptibles d'avoir donné lieu au versement en France de rétrocommissions.

Un ancien conseiller de Nicolas Sarkozy, alors président de la Républi-

que, et l'ex-chargée de mission de Claude Guéant, alors secrétaire général de l'Élysée, ont été placés en garde à vue en septembre dans cette affaire qui s'annonce explosive.

En effet, Nicolas Sarkozy est lui-même soupçonné d'avoir fait pression en 2011 sur le Sénat belge, à la demande du président kazakh, afin d'adoucir le sort ju-

diciaire d'hommes d'affaires d'origine kazakhe poursuivis en Belgique... et de permettre la conclusion de ces mirifiques contrats. Deux intermédiaires et une avocate niçoise ont été mis en examen en septembre dans ce dossier. Le « Kazakhgate » n'en est, sur le plan judiciaire, qu'à ses débuts.

► LIRE LA SUITE P. 12

INTERNATIONAL
EBOLA : DÉNI
AU LIBERIA,
ANGOISSE
EN ESPAGNE

► LIRE PAGE 2

ÉCONOMIE
RELANCE, DÉFICITS :
LE MATCH
STIGLITZ-SINN

► LIRE CAHIER ÉCO PAGES 4-5

ÉDITORIAL

ZONE EURO :
SORTIR DU
DIALOGUE
DE SOURDS

LIRE PAGE 25

FRANCE
GRAND PARIS :
LES ÉLUS UNIS
CONTRE
LE GOUVERNEMENT

► LIRE PAGE 9

FRANCE
MANUEL VALLS
PRÔNE UNE RÉFORME
DE L'ASSURANCE-
CHÔMAGE

► LIRE PAGE 10

A Ferguson, Missouri, les pauvres à l'amende

ENQUÊTE

Cette violence policière-là est moins visible que les coups et les balles, mais elle détruit à bas bruit. Dans la ville du Missouri qui s'est enflammée, en août, après la mort d'un jeune Noir tué par un policier, les contraventions pleuvent. Les plus démunis sont accablés d'amendes pour des délits routiers - 24 500 en 2013, soit plus que le nombre d'habitants.

Un véritable système de financement pour la municipalité : le produit de ces contraventions figurait au deuxième rang des recettes dans le budget 2013. Dans la ville, la défiance s'enracine. ■

LIRE PAGE 13

ANALYSE BUDGET : L'ÉPREUVE DE FORCE ENTRE PARIS ET BRUXELLES

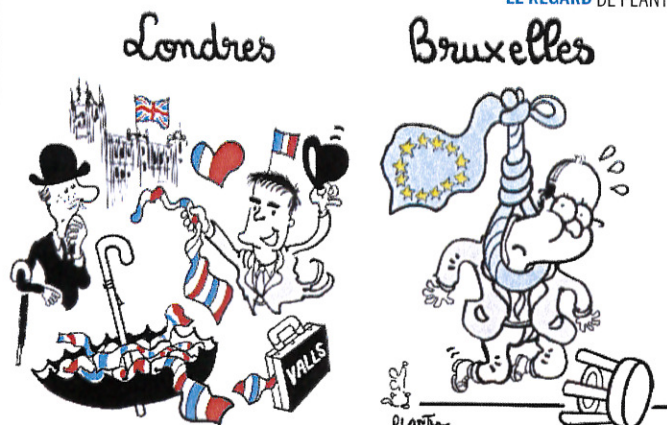
PAR CÉCILE DUCOURTIEUX

Une négociation à haut risque s'est engagée entre la France et Bruxelles. Paris doit envoyer à la Commission européenne, d'ici au 15 octobre, son projet de loi de finances (PLF) pour 2015. L'institution communautaire va juger, comme pour les dix-sept autres pays de la zone euro, s'il est conforme ou non au pacte de stabilité et de croissance, qui fixe, entre autres,

le fameux objectif d'un déficit public inférieur à 3 % du produit intérieur brut (PIB). Or, en l'état actuel du PLF, « il ne passe pas la barre à Bruxelles », précise une source européenne. Selon *Le Figaro*, Bruxelles a chiffré à 8 milliards d'euros l'effort supplémentaire que la France devrait fournir, pour être dans les crous, en impôts ou en économies.

► LIRE LA SUITE P. 14

LE REGARD DE PLANTU



Gallimard PRÉSENTE

Patrick Modiano

Pour que tu ne te perdes pas dans le quartier

« Patrick Modiano signe l'un de ses textes les plus forts, un roman beau et obsédant. » François Busnel, L'Express

merci!

PAGE 5

Nicolas Sarkozy au risque du « Kazakhgate »

La justice enquête sur un soupçon de rétrocommissions lors de contrats signés en 2010 au Kazakhstan

SUITE DE LA PAGE UNE

Pour la justice française, le dossier débute réellement au printemps 2012. Le 4 avril, à quelques semaines de l'élection présidentielle, Tracfin, l'organisme anti-blanchiment du ministère des finances, signale au parquet de Paris des mouvements de fonds suspects – plus de 300 000 euros – sur les comptes d'un ex-collaborateur de Nicolas Sarkozy à l'Élysée, Jean-François Etienne des Rosaies. Le parquet ouvre immédiatement une enquête préliminaire visant cet homme de 72 ans, chargé de mission au cabinet de M. Sarkozy, à la présidence de la République, entre 2007 et 2010. Ancien préfet, il est devenu président des haras nationaux puis de l'Institut français du cheval et de l'équitation.

En mars 2013, les premières investigations ayant étayé les soupçons de Tracfin, le parquet de Paris ouvre une information judiciaire. Le dossier, confié aux juges Roger Le Loire et René Grouman, est transmis au parquet national financier (PNF). Les policiers de l'Office central de répression de la grande délinquance financière (OCRGDF) ont découvert que M. Etienne des Rosaies avait bénéficié, sans raison apparente, de plusieurs virements importants émanant de son avocate à Nice, M^{me} Catherine Degoul. Les fonds proviendraient en fait d'un riche homme d'affaires belge d'origine kazakhe, Pathok Chodiev. Ce dernier avait versé plusieurs millions d'euros à M^{me} Degoul, qui n'est autre que son avocate.

M^{me} Degoul serait par ailleurs la représentante de plusieurs structures off shore domiciliées sur l'île de Man, notamment une société liée à un intermédiaire belge. M. Chodiev est, lui, un proche du président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev, au pouvoir depuis 1990. C'est tout sauf un détail : l'OCRGDF va établir que les mouvements de fonds détectés par Tracfin sont sans doute en lien avec la signature d'importants contrats commerciaux conclus, sous Nicolas Sarkozy, par la France avec le Kazakhstan.

Du coup, les enquêteurs se penchent sur le passé de M. Chodiev. Et découvrent, stupéfaits, la deuxième volet de l'affaire. L'obtention des contrats liés aux hélicoptères aurait été conditionnée par M. Nazarbaïev à une intervention directe de l'Etat français auprès de plusieurs parlementaires belges. En effet, M. Chodiev et deux autres hommes d'affaires d'origine kazakhe, Alexander Machkevitch et Alijan Ibragimov, surnommés « le trio » au Kazakhstan, et très proches du président kazakh, étaient poursuivis dans une affaire de corruption en Belgique, jusqu'en 2011, pour « blanchiment », « association de malfaiteurs » et « faux en écriture ».

Or, le 17 juin 2011, les trois hommes ont bénéficié, après avoir né-



Nicolas Sarkozy, en visite officielle au Kazakhstan, à Astana, le 6 octobre 2009. GÉRARD CERLES/JFP

Selon l'enquête, l'Élysée espérait faire voter par le Sénat belge une loi favorable aux intérêts des oligarques kazakhs

gocié avec le parquet de Bruxelles, d'une transaction pénale entraînant l'abandon des poursuites, en échange du paiement d'une amende de 23 millions d'euros. Quelques jours plus tard, le 27 juin 2011, François Fillon, alors premier ministre, signait avec son homologue kazakh en visite en France, Karim Massimov, divers accords et contrats, dont celui prévoyant l'assemblage au Kazakhstan des fameux hélicoptères d'EADS.

Que découvrent les policiers français ? Ce règlement à l'amiable, qui a permis aux trois hommes d'éviter des peines de prison ferme, a été rendu possible grâce à l'adoption en urgence, par le Sénat belge, en mars 2011, d'une disposition – introduite par un amendement déposé en extremis – étendant les possibilités d'extinction de l'action publique moyennant une somme d'argent. Dès l'adoption de la loi, le 14 avril 2011, le code d'instruction criminelle belge est modifié en ce sens. Le *Canard enchaîné* a dévoilé cet aspect de l'affaire le 3 octobre 2012, sans faire allusion à l'enquête judiciaire, encore confidentielle.

Les investigations policières vont confirmer le rôle central joué dans cette affaire par un homme politique belge de premier plan, le libéral Armand de Decker, alors vice-président du Sénat et avocat. Parmi ses clients : Pathok Chodiev lui-même. L'enquête a établi que c'est par son intermédiaire que l'Élysée espérait faire pression sur les sénateurs belges, et obtenir le vote de la loi favorable aux intérêts des oligarques kazakhs. M. De Decker, qui conteste toute irrégularité, a reconnu publiquement avoir rencontré l'avocate française de Chodiev, M^{me} Degoul, accompagnée du conseiller de M. Sarkozy,

M. Etienne des Rosaies, et avoir évoqué le sort judiciaire des amis du président Nazarbaïev. En Belgique, l'affaire en est restée là, au stade des soupçons.

Mais en France, l'enquête progresse. Le 8 septembre 2014, à la demande des juges, l'OCRGDF multiplie les perquisitions. Simultanément, les enquêteurs se rendent au siège d'Airbus Helicopters (nouveau nom d'Eurocopter), mais aussi au domicile de l'assistante historique de Claude Guéant, Nathalie Gonzalez-Prado, et chez le préfet Etienne des Rosaies. Les policiers perquisitionnent également l'appartement d'Arlette Henon, une ancienne collaboratrice de M. Etienne des Rosaies, ainsi que le cabinet et le domicile de M^{me} Catherine Degoul à Nice. Dans la foulée, l'ancien

préfet et l'avocate sont placés en garde à vue. Si l'audition de M. Etienne des Rosaies, en mauvais état de santé, a dû être interrompue, celle de l'avocate a pu se dérouler normalement. M^{me} Degoul, ainsi que deux intermédiaires,

sont mis en examen pour « corruption d'agent public étranger » et « blanchiment ».

Les enquêteurs veulent maintenant étayer leurs soupçons. Et vérifier dans les moindres détails les circonstances de la visite d'Etat de

Nicolas Sarkozy au Kazakhstan, le 6 octobre 2009, au cours de laquelle a été évoquée la signature des contrats. La justice postule que le président Noursoultan Nazarbaïev aurait alors exigé de M. Sarkozy, comme contrepartie de ces contrats, une intervention de sa part en faveur de trois oligarques poursuivis en Belgique. Le 27 octobre 2010, l'Élysée annonçait la signature entre Paris et Astana de contrats pour « plus de 2 milliards d'euros », portant notamment sur la vente de 295 locomotives et 45 hélicoptères EC 145.

M. Sarkozy et Guéant, tout comme M^{me} Degoul et M^{me} Gonzalez-Prado, n'ont pas donné suite aux appels du *Monde*. M. des Rosaies n'a pu être joint. ■

GÉRARD DAVET
ET FABRICE LHOMME

« Corruption d'un agent public étranger »

Jusqu'en 2000, le versement de commissions destinées à corrompre des décideurs étrangers, dans le cadre de la signature de contrats par des entreprises françaises, était autorisé. Mais une loi votée le 30 juin 2000, en application d'une convention de l'OCDE, a changé la donne. Les articles 435-3 et 435-4 du code pénal répriment désormais la « corruption active d'un agent public étranger commis en vue d'obtenir ou conserver un marché ou un autre avantage indu dans le commerce international ». Ce délit, puni de dix ans d'emprisonnement et d'une amende de 1 million d'euros, permet dans certains cas aux juges de tracer le retour en France des pots-de-vin, les fameuses rétrocommissions qui, elles, ont toujours été illégales.

« Si la Belgique a été utilisée, c'est un scandale d'Etat »

Le député belge Olivier Maingain demande la création d'une commission d'enquête

ENTRETIEN

Président des Fédéralistes démocrates francophones (FDF, centre), le député belge Olivier Maingain souhaite la création d'une commission d'enquête parlementaire sur le « Kazakhgate ».

Quels sont les faits suspects qui ont éveillé votre curiosité ?

Je suis parlementaire depuis 1991, je connais bien le fonctionnement de nos institutions. Or, tout a été fait hors des procédures normales dans cette affaire. En 2011, des informations éveillent notre attention. Au cœur d'une loi-programme, une sorte de loi fourre-tout comportant des centaines d'articles, un amendement est introduit qui favorise la transaction pénale, permettant d'échapper aux poursuites moyennant le paiement d'une amende. Or, c'est la commission des finances de la Chambre des députés qui dépose cet amendement et l'examine, et pas la commission de la justice.

C'est curieux, car nous avons des parlementaires spécialisés dans les démarches pénales... La loi est votée très rapidement.

Cette loi est ensuite examinée par le Sénat...

Oui, et cette fois, c'est la commission de la justice qui est saisie, grâce à l'intervention d'un fonctionnaire. Les juristes s'émeuvent, publiquement, exigent des consultations juridiques, mais au final, le texte est voté en l'état. Je précise qu'à l'époque, l'affaire Chodiev n'est pas connue. On se demande simplement à qui peut bien profiter cette sorte de transaction pénale, on songe aux diamantaires d'Anvers, on se dit que cette loi favoriserait peut-être la levée du secret bancaire.

Mais vous apprenez que, dans la foulée du vote, ce sont trois hommes d'affaires d'origine kazakhe, dont Pathok Chodiev, qui vont bénéficier de cet amendement...

Effectivement. Et tout va très

vite. La loi est votée entre mars et avril 2011, c'est une loi d'opportunité, d'urgence. Et la première transaction proposée par le parquet belge s'applique au cas Chodiev, dès juin 2011. Quand on connaît la lenteur des procédures parlementaires et judiciaires belges, la concomitance fait réfléchir.

Quel rôle a joué le vice-président libéral du Sénat, Armand de Decker ?

Il a reconnu avoir rencontré dans une ville côtière le conseiller de Nicolas Sarkozy, Jean-François Etienne des Rosaies, en présence de l'avocate de M. Chodiev, M^{me} Catherine Degoul. Il faut savoir que l'amendement vient du parti libéral flamand, le VLD. Pour venir de cette frange libérale, je connais les liens extrêmement étroits entre M. Sarkozy et nombre de parlementaires libéraux belges. Le parti du Mouvement des réformateurs (MR), en particulier.

Quels sont vos doutes ?

S'il est avéré que le pouvoir légis-

latif belge a été instrumentalisé par le pouvoir sarkozyste pour, en fine, conclure un marché de vente d'hélicoptères, alors c'est un scandale d'Etat. Or, la chronologie est vraiment troublante, jamais je n'ai vu une loi votée dans une telle précipitation... Car M. Chodiev, grâce à cette loi d'exception, modifiée par la suite d'ailleurs, a pu obtenir une transaction, moyennant le versement de 22,5 millions d'euros, et éviter une condamnation, et donc une inscription sur son casier judiciaire.

Vous redemandez la création d'une commission d'enquête...

Oui, mais j'ai peu de chances d'y parvenir. J'ai déjà essayé, en 2012, mais je n'ai jamais eu de réponse. Une commission d'enquête, en Belgique, a de forts pouvoirs et peut demander la nomination de magistrats instructeurs. Je vais redéposer incontinent une demande de création d'une commission d'enquête parlementaire. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
G. DA. ET F. LH.

VERBATIM

« Je continuerai à répondre à tout, mais cela a renforcé ma détermination, car je n'aime pas l'injustice. Si l'on voulait que je reste tranquillement dans mon coin, il ne fallait pas agir de cette façon. (...) Je respecte les procédures et les institutions. Mais quand je me suis vu sur le mur des cons [du Syndicat de la magistrature] en tête de gondole, je me suis dit qu'il y avait un problème. »

Nicolas Sarkozy, en meeting à Vélizy-Villacoublay (Velines), lundi 5 octobre, en réponse à un militant qui l'interrogeait sur l'indépendance de la justice.